



# INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET AUX CANDIDATES

Spécialiste des SIG environnementaux - projet « Inform »

## **CONTENU**

- A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE
- **B. DESCRIPTION DU POSTE**
- C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI
- D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

## A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Plus de 100 personnes y travaillent. Le PROE dispose également d'un bureau aux Fidji, en République des îles Marshall et à Vanuatu, ainsi que d'agents et d'agentes en poste aux Îles Salomon.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

#### Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniens afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

#### Vision

Le PROE est régi par sa vision de l'avenir :

« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures ».

#### **Membres**

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniens :

<ul> <li>Samoa américaines</li> </ul>	<ul><li>Îles Mariannes du Nord</li></ul>
■ Îles Cook	<ul><li>Palaos</li></ul>
<ul> <li>États fédérés de Micronésie</li> </ul>	<ul> <li>Papouasie-Nouvelle-Guinée</li> </ul>
■ Fidji	<ul><li>Samoa</li></ul>
<ul> <li>Polynésie française</li> </ul>	■ Îles Salomon
■ Guam	<ul><li>Tokélaou</li></ul>
<ul><li>Kiribati</li></ul>	<ul><li>Tonga</li></ul>
<ul><li>Îles Marshall</li></ul>	<ul><li>Tuvalu</li></ul>
<ul><li>Nauru</li></ul>	<ul><li>Vanuatu</li></ul>
<ul> <li>Nouvelle-Calédonie</li> </ul>	<ul><li>Wallis-et-Futuna</li></ul>
<ul><li>Nioué</li></ul>	

et 5 États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie,
- France,
- Nouvelle-Zélande,

- Royaume-Uni et
- États-Unis d'Amérique ;

#### Buts et objectifs du PROE

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniens et métropolitains ont convenu de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

#### Objectifs régionaux

- Objectif régional 1 : Les peuples océaniens bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques ;
- Objectif régional 2 : Les peuples océaniens bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients ;
- Objectif régional 3 : Les peuples océaniens bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution ;
- Objectif régional 4: Les peuples océaniens et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

## **Objectifs organisationnels**

- Objectif organisationnel 1: Le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- Objectif organisationnel 2: Le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- Objectif organisationnel 3 : Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- Objectif organisationnel 4: Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
- Objectif organisationnel 5 : Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

#### Les valeurs du PROE

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail :

- Nous valorisons l'environnement.
- Nous valorisons notre personnel.
- Nous valorisons la prestation de services ciblés et de haute qualité.
- Nous valorisons l'intégrité.

à propos du projet régional financé par le FEM, le PNUE et le PROE : Renforcement des capacités nationales et régionales pour mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) en renforçant la planification et l'évaluation de l'état de l'environnement ainsi que la surveillance dans la zone Pacifique (projet « Inform »).

Le PROE a reçu un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) destiné à la mise en œuvre d'un projet régional dans le Pacifique qui cible le renforcement de la surveillance de l'environnement et de la gouvernance dans 14 pays insulaires du Pacifique. Pour ce faire, le projet renforcera les capacités des organismes publics nationaux et des acteurs locaux à utiliser correctement les outils de planification environnementale tels que l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) pour une prise de décisions efficace. Cette action sera complétée par la revitalisation de l'évaluation de l'état de l'environnement (EdE) et par des comptes rendus, tels que les Stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE). Tous deux exigent la collecte de données environnementales pour améliorer la capacité des pays insulaires du Pacifique (PIP) à rendre compte de la façon dont ils respectent leurs obligations internationales en vertu des Conventions de Rio et autres accords multilatéraux régionaux sur l'environnement. À cette fin, les objectifs de ces projets sont :

- Renforcer les cadres juridique, politique et de planification pour faciliter la collecte et l'échange de données environnementales ;
- Établir un réseau de bases de données nationales et régionales pour la surveillance de l'état de l'environnement du Pacifique ;
- Renforcer les exigences de la Convention en matière de comptes rendus, d'élaboration de politiques, de surveillance et d'évaluation sur l'état de l'environnement mondial, régional et national ;
- Encourager l'utilisation des données environnementales pour la planification nationale et le développement durable ;
- Générer des données à la faveur des procédures de planification et d'évaluation de l'impact;
- Aider les PIP à satisfaire aux exigences légales et nationales en matière de comptes rendus, notamment en ce qui concerne les rapports sur l'état de l'environnement (EdE);
- Affermir les capacités de gestion nationales et régionales d'un réseau de bases de données nationales et régionales;
- Renforcer les capacités institutionnelles des États à échanger des données, des informations et des connaissances pour l'harmonisation des comptes rendus et une prise de décisions éclairée.

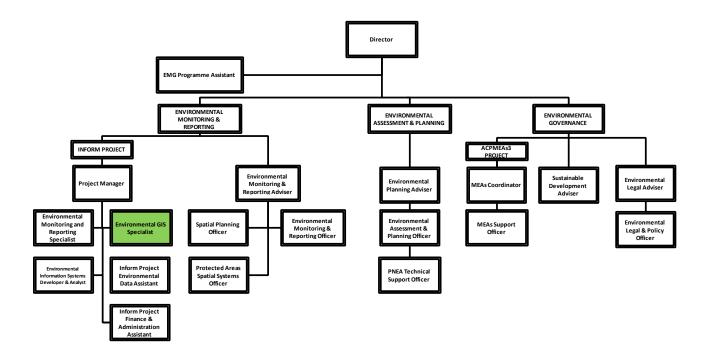
Le projet régional de mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement aura atteint son objectif lorsque les 14 pays insulaires du Pacifique auront mis en place un système national de compte rendu solide et actif qui conserve des données environnementales utiles, pouvant être analysées pour éclairer une prise de décisions efficace afin de favoriser le développement durable dans la région. Les pays seront en mesure d'afficher une meilleure capacité de surveillance, d'examen, de compte rendu et d'intégration des enjeux et des obstacles environnementaux dans leurs plans nationaux de développement durable, ce qui les aidera à remplir leurs principales obligations dans le cadre des Conventions de Rio et des accords multilatéraux régionaux sur l'environnement.

Ce projet régional sera mis en œuvre dans les pays suivants : États fédérés de Micronésie, Fidji, îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

## **B. DESCRIPTION DU POSTE**

Intitulé du poste :	Spécialiste des SIG environnementaux		
Programme :	Division Surveillance et gouvernance environnementales		
Équipe :	Équipe du projet « Inform »		
Sous la responsabilité de :	Chef de projet – projet « Inform »		
Responsable de : (Nombre total de personnes)	S.O.		
Objet du poste :	<ul> <li>Aider les membres et le Secrétariat du PROE à améliorer leurs capacités de collecte, d'accès, d'analyse et de gestion des données spatiales environnementales pour permettre une surveillance et une évaluation efficaces de la progression en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux, en particulier via l'utilisation des données pour les rapports sur l'état de l'environnement, les évaluations environnementales, les Stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE) et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.</li> <li>Contribuer à la bonne exécution du Projet régional Inform financé par le FEM, le PNUE et le PROE.</li> </ul>		
Date:	janvier 2021		

Contexte organisationnel



# Principaux domaines de résultats

Le poste de <u>Spécialiste des SIG environnementaux</u> englobe les principaux domaines de réalisation suivants :

- 1. Soutien technique par les systèmes d'information géographique (SIG)
- 2. Renforcement des capacités, formation et sensibilisation
- 3. Soutien et coordination régionale
- 4. Communication, partenariat et collaboration avec les parties prenantes
- 5. Assistance à la gestion du projet

Les exigences relatives aux principaux domaines de résultats susmentionnés sont brièvement décrites ci-après.

#### Responsabilités du ou de la titulaire du poste

# 1. Soutien technique par les systèmes d'information géographique (SIG)

- a) Entretenir et développer l'infrastructure des données spatiales du PROE (PostGIS et GeoServer), notamment en ce qui concerne la connexion aux portails de données en ligne d'Inform (le Portail du Pacifique pour l'environnement et les 14 portails de données nationaux), le Centre de données du Pacifique et l'outil PacificMap. Contribuer au perfectionnement de l'Écosystème des données du Pacifique (aspects géospatiaux).
- b) Entretenir, actualiser et améliorer la structure de la base de données maître du PROE en matière de SIG (contrôle de la qualité, contrôle des versions, métadonnées, multiplicité des formats de données, etc.) pour obtenir un ensemble diversifié de jeux de données spatiales sur l'environnement.
- c) Définir les besoins du PROE et des États et des territoires insulaires océaniens en équipement, en logiciels et en matériel informatique afin de permettre la mise en place et la consolidation de réseaux et de données spatiales environnementales sur le plan national.

#### Indicateurs de bonne performance

- L'infrastructure de données spatiales du PROE est optimisée et des données spatiales, des informations et des cartes utiles sont fournies aux États et aux territoires insulaires océaniens et aux partenaires du programme.
- Les États et territoires insulaires océaniens disposent de jeux de données issues de SIG permettant de mesurer les indicateurs environnementaux appropriés et ont la capacité d'utiliser et d'actualiser ces jeux de données.
- Un flux d'informations bidirectionnel est créé entre le PROE et les États et territoires insulaires océaniens.
- Les États et territoires insulaires océaniens et les institutions partenaires disposent de bases de données spatiales fonctionnelles, reliées entre elles, alimentées par des données de référence, couramment utilisées par les utilisateurs pour leurs propres besoins de planification et de surveillance environnementale.
- Les États et territoires insulaires océaniens bénéficient d'une aide à la production de rapports nationaux sur l'état de l'environnement, dont des produits cartographiques et des analyses de données issues de SIG.

- d) Procéder à la collecte, à la capture, à la gestion et à l'analyse de données spatiales, à la création de cartes et à la rédaction de comptes rendus, y compris une interprétation à destination des utilisateurs finaux pour la détermination et la surveillance de l'état de l'environnement et la rédaction de rapports à ce sujet.
- e) Regrouper, raffiner et étoffer des jeux de données spatiales et des produits cartographiques destinés à mesurer les indicateurs environnementaux nationaux et à appuyer la rédaction de comptes rendus.
- f) Aider les États et les territoires insulaires océaniens à définir des flux de travail nationaux pour la production de jeux de données portant sur les indicateurs spatiaux.
- g) Aider les États et les territoires insulaires océaniens à utiliser les SIG et les outils de planification spatiale pour surveiller les tendances environnementales.
- h) Prodiguer des conseils et une aide techniques en matière de SIG aux autres départements du PROE et aux autres projets exécutés par le PROE, comme le Portail sur les aires protégées des îles du Pacifique.
- i) Assurer le suivi de l'évolution dans le secteur privé (outils, produits de télédétection, etc.) et le partage d'informations à ce sujet pouvant être utiles au PROE et aux États et aux territoires insulaires océaniens.
- j) Élaborer des programmes et des directives adaptés pour le suivi continu des principaux indicateurs au niveau national.
- k) Offrir une aide technique à la confection et à la distribution de rapports techniques sur l'environnement et de plusieurs produits de communication tels que les rapports nationaux et régionaux sur l'état de l'environnement.

## 2. Renforcement des capacités, formation et sensibilisation

- a) Concevoir, organiser et exécuter les activités de renforcement des capacités et de formation à la gestion des données et à l'utilisation de données spatiales qui seront destinées aux membres de l'administration concerné es afin de consolider les procédures relatives aux comptes rendus et à la surveillance environnementale, notamment en ce qui concerne l'état de l'environnement, l'évaluation environnementale, les accords multilatéraux sur l'environnement et les Stratégies nationales de gestion de l'environnement.
- b) Élaborer, actualiser et réviser les supports de formation aux SIG.
- c) Entretenir, actualiser et perfectionner le « Tableau de bord spatial et des SIG » sur le Portail du Pacifique pour l'environnement.
- d) Aider à la confection de supports de formation qui seront rendus disponibles sur une plateforme MOODLE, notamment en ce qui concerne des supports sur les SIG.
- e) Encourager l'utilisation de logiciels et de données spatiales ouverts (exemple : Produit de données OpenStreetMap pour les États et les territoires insulaires océaniens).
- f) Favoriser le partage des connaissances à propos des données spatiales et de leur utilisation entre les différents départements techniques du PROE, les Membres du PROE, les principaux partenaires et les projets concernés.
- g) Fournir un appui technique aux États et aux territoires insulaires océaniens dans le renforcement de leurs capacités nationales en ce qui concerne les méthodes et les approches de gestion des données environnementales, notamment les données spatiales, afin d'en tirer des informations environnementales essentielles

- Des activités de renforcement des capacités sont mises en place pour renforcer les capacités nationales à utiliser les données spatiales afin de multiplier les prises de décisions fondées sur les données et de favoriser la rédaction de comptes rendus en temps voulu en ce qui concerne les questions environnementales; ceci, dans le but d'améliorer la planification nationale et la rédaction de comptes rendus dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement.
- Les compétences techniques des États et des territoires insulaires océaniens, du Secrétariat et des partenaires sont renforcées afin d'intensifier l'utilisation de données spatiales pour la surveillance environnementale et pour les comptes rendus.
- Le personnel du PROE a facilement accès à des données spatiales utiles pour ses projets.

susceptibles de concourir à la planification et la prise de décisions.

#### 3. Soutien et coordination régionale

- a) Nouer des partenariats et mettre en place des réseaux aux niveaux national et régional avec les principales agences et organisations spécialisées dans la gestion des données environnementales ainsi qu'avec le secteur privé, et consolider les partenariats et réseaux existants.
- b) Jouer un rôle actif dans les principaux forums régionaux dédiés aux SIG, tels que les Conférences régionales des utilisateurs de SIG, et représenter le PROE dans les manifestations régionales consacrées à la gouvernance et aux partenariats relatifs aux SIG.
- c) Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques de partage de données spatiales intra- et interorganisations.
- d) Harmoniser et fluidifier les modalités relatives aux partenariats afin d'appuyer la gestion des données spatiales environnementales dans la région.
- e) Fournir un appui technique pour la surveillance environnementale à l'échelle régionale et pour les comptes rendus à ce sujet.

- La base de données spatiales environnementales du PROE est bien développée au niveau régional.
- Les données spatiales environnementales régionales sont partagées et facilement accessibles aux acteurs et aux décideurs et décideuses nationaux·les.
- Les rapports sur l'état de l'environnement comportent plus de données spatiales et de cartes.
- Les indicateurs environnementaux pour les rapports régionaux sur les objectifs de développement durable sont actualisés.

# 4. Communication, partenariats et coordination

- a) Contribuer à l'utilisation et à la promotion des rapports sur l'état de l'environnement, y compris les produits cartographiques dans la planification, le plaidoyer et les comptes rendus nationaux et relatifs aux accords multilatéraux sur l'environnement.
- b) Contribuer à la participation active des principaux acteurs nationaux dans l'apport de données et d'informations spatiales exactes et adaptées.
- c) Apporter son concours à la préparation de rapports techniques environnementaux nationaux, particulièrement en ce qui concerne les rapports sur l'état de

- Les pays communiquent des informations les uns avec les autres et tirent des enseignements de l'expérience des autres membres de la Communauté du Pacifique.
- Des partenariats sont noués pour la prise en charge des données environnementales et pour renforcer la surveillance environnementale et les rapports à cet égard dans la région.
- Les informations et les supports de formation, y compris les rapports et documents connexes sont préparés, rassemblés et partagés avec les acteurs concernés.

- l'environnement, grâce à l'analyse des données spatiales et des informations collectées.
- d) Élaborer des cartes, des synthèses de données et des résumés en ligne, en utilisant notamment des logiciels graphiques pour communiquer des messages essentiels sur l'état de l'environnement et sur les tendances, de manière adaptée aux différents publics, particulièrement les décideurs et les décideuses.
- e) Contribuer au renforcement des mécanismes de coordination nationaux pour aider à la gestion des données spatiales environnementales conformément aux besoins des différents pays.
- f) Contribuer à l'organisation et à la mise en œuvre des concertations nationales sur l'état de l'environnement, notamment en collectant des informations et des jeux de données spatiaux auprès des acteurs nationaux et locaux.

Des ateliers nationaux sont organisés avec la participation active des principaux acteurs.

#### 5. Appui à la gestion du projet « Inform »

- a) Préparer et produire des rapports sur les réalisations techniques et les produits de toutes les activités relevant de la description du poste.
- b) Apporter des contributions permettant d'actualiser les informations du projet « Inform » dans le Système d'information pour la gestion de projet du PROE.
- c) Contribuer à la préparation des programmes de travail et des budgets annuels de l'organisation et du projet.
- d) Contribuer à la préparation des rapports financiers du projet et veiller à leur conformité avec les exigences du PROE et des bailleurs de fonds concernant les rapports financiers.
- e) Contribuer à la préparation de rapports de progression narratifs, dont le Rapport d'examen de la mise en œuvre du projet requis par le PROE et par le PNUE.
- f) Assister et appuyer le chef du projet « Inform » pour veiller à ce que le projet reste sur la bonne voie et à l'obtention des principaux résultats attendus.

- Un appui technique efficace est apporté au projet afin de garantir que celui-ci respecte les résultats et les indicateurs mesurables convenus.
- Le Système d'information pour la gestion de projet est actualisé et utilisé utilement afin de piloter et de suivre la progression du projet. Des contributions et des avis constructifs sont apportés et intégrés aux rapports du projet.
- Le profil du projet et ses résultats sont largement reconnus et appréciés par les principaux bailleurs, partenaires et acteurs.
- Des relations de travail fructueuses et efficaces ont été établies avec le PNUE et avec les partenaires.
- Le suivi du projet et les comptes rendus à son sujet sont exacts et se font en temps voulu.
- Les missions d'expert·es-conseils satisfont à toutes les obligations contractuelles, et les pays tirent des avantages des données produites.

- g) Participer au suivi et à l'évaluation du projet, notamment aux réunions d'évaluation de l'Unité de gestion de projet, du Comité exécutif et du programme de gouvernance et de surveillance environnementale.
- h) Communiquer sur les missions d'expert·es-conseils exécutées par le projet « Inform » et assurer leur bonne coordination.

#### Remarques

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Une évaluation précise des performances associées à ce poste devra faire l'objet d'une discussion plus approfondie entre le ou la titulaire du poste et la directrice, en application du Système d'amélioration des performances.

Cette section peut être insérée directement dans le plan d'amélioration des résultats personnels.

#### Complexité du travail

#### Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :

- Apport de conseils et d'assistance opportuns et précis aux autorités nationales et aux parties prenantes.
- Coordination et collaboration avec les principales parties prenantes, internationales et régionales.
- Communiquer les informations dans un format compréhensible par les acteurs à différents niveaux.

# Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
Externe	
Pays Membres	Conseils et assistance
Partenaires et organismes du CORP	<ul> <li>Collaboration et concertations</li> </ul>
• Organisations professionnelles et	Communications et rapports
scientifiques	<ul> <li>Renforcement des capacités et formations</li> </ul>
<ul> <li>Organisations régionales et</li> </ul>	Partage d'informations
internationales	<ul> <li>Accords sur le partage de données</li> </ul>
• Experts et expertes-conseils nationaux et internationaux	Suivi des résultats

#### Interne

- Direction
- Chef de projet et équipe de projet
- Programmes techniques du PROE
- Programme de gouvernance et de surveillance environnementale
- Service informatique et équipes KM
- Équipe communication
- · Service des finances

- Partage d'informations
- Renforcement des capacités et formations
- Concertations
- Conseils et soutien

#### Niveau de délégation

#### Le ou la titulaire du poste :

- peut communiquer avec les partenaires au nom du PROE
- peut rechercher des possibilités de financement pour les activités du programme de travail

#### **Profil personnel**

Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité (ce qui ne correspond pas nécessairement aux compétences maîtrisées par le ou la titulaire actuel·le du poste). Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.

#### Qualifications

#### **Indispensables**

1. Au minimum titulaire d'une licence en sciences naturelles, en systèmes d'information géographique, en gestion de l'environnement, en écologie, en géographie, en informatique ou toute branche connexe.

## Connaissances et expérience

#### **Indispensables**

- 2. Au moins 7 années d'expérience en systèmes d'information géographique (y compris avec des logiciels en source ouverte), en gestion de données spatiales (y compris utilisation et mise au point de bases de données), en gestion des ressources naturelles et environnementales, dont le suivi et l'interprétation des données pour les comptes rendus.
- 3. Excellente expérience des SIG :
  - a) Utilisation des produits du logiciel ESRI et du logiciel Open Source GIS pour la cartographie et l'analyse spatiale, notamment la création de bases de données (en source ouverte).

- b) Gestion de différentes couches de données spatiales, dont le contrôle de la qualité, la gestion des versions de données, et une capacité avérée à créer et à appliquer des métadonnées.
- c) Partage de données spatiales via internet (GeoServer, GeoNode, etc.)
- d) Définition et application de procédures et de flux de traitement des données pour l'homologation des données nationales.
- 4. Expérience approfondie et excellentes capacités dans :
  - a) le développement et la coordination de l'analyse des données et les activités de formation à l'administration ;
  - b) l'application des SIG et des données spatiales environnementales à la production de rapports de surveillance et de planification environnementale, de préférence en ce qui concerne les rapports sur l'état de l'environnement à une échelle nationale.
- 5. Excellentes compétences de communication, tant à l'écrit qu'à l'oral, qui incluent une excellente capacité de présentation et des qualités interpersonnelles, collaboration avec les bailleurs et les partenaires avec une expérience solide en matière de développement et de conservation de relations fructueuses avec des groupes de personnes divers, ainsi qu'au sein d'une équipe dans un environnement pluridisciplinaire et multiculturel.
- 6. Esprit d'initiative et capacité à sortir des sentiers battus pour faire face à une multitude de tâches, à des délais serrés et avec peu de supervision et faire preuve d'une excellente compréhension et connaissance en matière d'éthique, des valeurs et des priorités environnementales sur le lieu de travail.
- 7. Excellente connaissance des questions environnementales, notamment des principaux nouveaux enjeux et difficultés auxquels fait face la région des îles du Pacifique :
  - a. Connaissance approfondie de la gestion des données spatiales environnementales et de la planification spatiale, de préférence dans le contexte de petites îles ;
  - b. Enjeux et sensibilités associés au partage des données spatiales dans la région du Pacifique insulaire ;
  - c. Connaissance approfondie des cadres de compte rendu et politiques suivants :
    - i. Rapport sur l'état de l'environnement ;
    - ii. Stratégies nationales de gestion de l'environnement ;
    - iii. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable ;
    - iv. Accords multilatéraux sur l'environnement.

#### Capacités essentielles, attributs et compétences spécifiques au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour l'atteinte d'une pleine efficacité :

Niveau expert	•	Gestion organisationnelle et temporelle
	•	Automotivation, orientation résultats
	•	Compétences interpersonnelles et multiculturelles
		pour la communication avec les différentes parties
		prenantes

	<ul> <li>Collaboration avec les partenaires, les autorités, les agences et les organisations pour la gestion des données environnementales</li> <li>Capacité à travailler en équipe</li> </ul>
Niveau avancé	<ul> <li>Approche participative, évolutive et flexible</li> <li>Volonté d'apporter une aide à d'autres programmes</li> <li>Capacité à élaborer des systèmes de conservation des données et d'accès aux données</li> </ul>
Bonnes connaissances	<ul> <li>Principes de gestion de projets</li> <li>Compétences interpersonnelles et sensibilité culturelle</li> <li>Volonté d'amélioration continue</li> <li>Capacité de collaborer avec d'autres programmes</li> <li>Enjeux environnementaux dans la région des îles du Pacifique</li> <li>Connaissance des nouveaux enjeux et problèmes en matière d'environnement</li> </ul>
Connaissances de base	<ul> <li>Plan stratégique du PROE 2017-2026</li> <li>Document du projet « Inform »</li> </ul>

#### **Comportements essentiels**

Il est attendu des membres du personnel du PROE qu'ils et elles adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, lesquels revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des performances personnelles :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

# Modification de la description du poste

Des modifications à la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de modifications apportées à la législation). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.

## C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

« Étant données la pandémie de Covid-19 qui touche la région et la priorité donnée par le Secrétariat du PROE à la sécurité, à la santé et au bien-être de son personnel, veuillez noter que d'éventuels retards pourraient survenir dans la prise de rendez-vous. Il sera possible d'aborder cette question en profondeur avec les candidats sélectionnés ; toute nomination ou recrutement ne seront envisagés que lorsque les conditions dans la région permettront l'intégration de nouveaux membres du personnel. »

**Lieu d'affectation** : Apia, Samoa.

**Durée** : L'affectation court jusqu'au 31 décembre 2021 et pourrait être prolongée en fonction des besoins et de la disponibilité des fonds.

Salaire: Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 10 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 29 499 DTS par an. Il équivaut actuellement à 112 576 talas du Samoa (43 299 USD) par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis. La progression sur l'échelle des traitements dépendra de l'évaluation des performances annuelles.

Indemnité différentielle du coût de la vie : Une indemnité différentielle de coût de la vie s'élevant à 4 194 DTS sera également versée au candidat ou à la candidate retenu·e. L'équivalent actuel en talas du Samoa est de 16 006 SAT (6 156 USD) par an. L'indemnité différentielle du coût de la vie correspond à la différence du coût de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement en fonction de données déterminées par un examinateur ou une examinatrice indépendant·e.

Ajustements: Les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en talas du Samoa et ajustées sur une base mensuelle en tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tala du Samoa (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en SAT équivalents. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change était d'environ 1,00 USD pour 2,60 SAT

Mandat: Pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat ou la candidate retenu-e quitte son domicile pour prendre ses fonctions. L'affectation est soumise à un examen médical favorable ainsi qu'à une période d'essai de six mois. Une nomination peut être résiliée à la suite i) de l'expiration de la période désignée ii) de la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ou iv) d'un renvoi avec ou sans préavis pour raison disciplinaire.

Évaluation des performances : L'évaluation des performances annuelles et les primes qui y sont corrélées reposent sur le processus d'amélioration des performances personnelles du Secrétariat.

## <u>POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :</u>

Frais de déménagement : Le PROE peut prendre en charge certains frais d'affectation et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat ou de la candidate retenu-e et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ; et
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu e et chaque membre de sa famille.

**Indemnité d'installation**: Un montant forfaitaire de 1 100 DTS sera versé dès la prise de fonction et l'arrivée à Apia. Cela correspond, selon les taux actuels, à 4 198 SAT (1 615 USD).

Hébergement provisoire et assistance: À leur arrivée à Apia, le candidat ou la candidate retenu-e et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le candidat ou la candidate retenu-e bénéficiera d'une assistance pour son installation à Apia. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

**Privilèges et immunités**: La rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes du Samoa; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les 6 mois suivant la prise de fonction.

**Indemnité de rapatriement :** Le candidat ou la candidate retenu-e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé.

## <u>POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT</u> D'APPLICATI<u>ON</u>:

**Indemnité pour frais d'études**: Les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 000 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (18 000 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage: Il est prévu de prendre en charge un billet d'avion aller-retour en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Apia pour: i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas au Samoa; ii) pour le ou la membre du personnel ou l'époux-se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Congé familial – Voyage : Un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de

18 mois de service dans le cadre d'un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Aide au logement : Le personnel international pourra recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Son montant actuel est de 2 850 SAT (1 096 USD) par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l'évolution comparée du marché locatif local.

**Aide en matière de sécurité :** Les dépenses en matière de sécurité pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT (923 USD) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

Congé annuel: 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

Congés maladie: 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

**Autres congés** : Des dispositions existent également pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

**Déplacements professionnels** : Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour les membres du personnel obligé·es de quitter Apia pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : L'ensemble des membres du personnel sont couvert·es par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

**Frais médicaux**: L'ensemble des membres du personnel du PROE et des personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite: L'ensemble des membres du personnel sont tenu·es de contribuer au Fonds national de prévoyance du Samoa. Un expatrié ou une expatriée recruté·e à l'étranger aura la possibilité de choisir un autre fonds (caisse d'assurance vieillesse) pour sa cotisation à la retraite. Le PROE versera le salaire minimum légal de base au Fonds national de prévoyance du Samoa ou à un autre fonds désigné approuvé.

#### Formation et perfectionnement

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des performances personnelles du PROE et des plans individuels en la matière.

#### **Définitions:**

Par « personne à charge », on entend l'époux·se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une membre du personnel.

Par « enfant à charge », on entend tout enfant du ou de la salarié·e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ; ou

- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ; ou
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié·e », il faut entendre une personne recrutée à l'étranger, qui n'est pas citoyenne ou résidente permanente du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

**Égalité des chances** : Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

**Généralités**: La nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au candidat ou à la candidate retenu·e.

#### 4. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

#### **INDISPENSABLES**: Les candidatures doivent inclure :

- 1. Le formulaire de candidature dûment rempli, téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site internet (vous devez remplir intégralement tous les champs requis dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères ne PAS renvoyer à votre CV. En cas de manquement, votre candidature ne sera pas prise en considération);
- 2. Un CV détaillé.

# Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni l'ensemble des documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

#### Envoi des candidatures :

- a) PAR COURRIEL (OPTION PRÉFÉRÉE): L'objet du courriel doit clairement spécifier « Candidature pour le poste de spécialiste des SIG environnementaux ». Il doit être envoyé à l'adresse recruitment@sprep.org OU
- b) <u>PAR LA POSTE OU PAR FAX</u>: La candidature doit être adressée et envoyée à : M. le Directeur général, PROE, P.O. Box 240, Apia, ou par fax au numéro (685)20231 avec la mention suivante mise en évidence : « Candidature pour le poste de spécialiste des SIG environnementaux »

Pour de plus amples renseignements sur le PROE et sur ses activités dans la région, veuillez consulter le site internet du PROE, <a href="https://www.sprep.org">www.sprep.org</a>

Pour toute autre question, veuillez contacter M. Roger Warren au numéro (685) 21929 ext. 325 ou par courriel à l'adresse rogerw@sprep.org

**Date limite de dépôt des candidatures : Vendredi 19 février 2021** Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi